2

Prêtres et prêtresses des peuples des anciennes civilisations de la vallée du Nil : essai de comparaison avec ceux des civilisations de l'Afrique moderne

Mouhamadou Nissire SARR
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Résumé : Ce texte est une contribution sur l'histoire des prêtres et des prêtresses dans l'Afrique ancienne (Égypte, Nubie et le reste de l'Afrique noire moderne). Il s'appuie sur une documentation iconographique, épigraphique et textuelle. L'auteur confronte ces sources pour rédiger une page d'histoire du fonctionnement du sacerdoce dans les sociétés nilotiques. Ce sacerdoce était assumé à la fois par des hommes et des femmes en activité dans les différentes cours royales. Il s'appliquait à rendre le culte religieux, à observer les rites et pratiques funéraires, pour stabiliser la vie sociale et résoudre les contradictions entre morts et vivants.

Abstract : This text is a contribution to the history of priests and priestesses in ancient Africa (Egypt, Nubia and the rest of modern black Africa). It is based on iconographic, epigraphic and textual documentation. The author compares these sources to write a page of history on the functioning of the priesthood in Nilotic societies. This priesthood was assumed by both men and women working in the various royal courts. They were responsible for providing religious worship and observing funeral rites and practices in order to stabilise social life and resolve the contradictions between the living and the dead.

Mots-clés: Prêtrise, Religion, Egypte, Méroé, Femme, Homme.

Keywords: Priesthood, Religion, Egypt, Meroe, Woman, Man.

Introduction

Le terme, le plus usité pour désigner le prêtre en égyptien ancien, est **@m** (masculin singulier, féminin ¡mt (la prêtresse ou l'épouse). Les auteurs classiques traduisent **@m**par *Prophète*. C'est également celui qui creuse la terre pour le culte funéraire (wb. III, 87 : 12).Dans la titulature royale, il désigne le Pharaon et peut être construit avec le génitif indirect, comme c'est le cas dans les énoncés suivantes : **Hr Hm n nswt-biti**(Wb. III, 91 : 3) « sous le règne du roi de la Haute et de la Basse Egypte » **; Hm n nb.i** « la majesté, mon maître » (Wb. III, 91 : 4) **; Hm n pnnTrnfr**« la majesté de ce bon dieu » **; Hm n pr stp sA** « la majesté du palais ».

@m peut aussi être suffixé aux pronoms personnels masculins singuliers ou féminins singuliers :**@m.i** «ma majesté, pour la première personne dans le discours solennel du roi : **@m.k,** **« ta majesté)** en s'adressant au roi (Wb. III, 91 : 8)**; @m.f** **:** sa majesté, très courant dans tous les cas où une autre désignation pour le roi pourrait être utilisée ; à partir du Moyen Empire, **¡m.fnswtbiti** « sa majesté, le roi de la Haute et de la Basse Égypte ».

La femme égyptienne portait ses mêmes titres. C'est le cas des Reines Ahmes, Ahhotep et Hatschepsout. C'est ainsi qu'on les désignait comme épouse royale « homologue féminin de la majesté homme », qui grammaticalement peut aussi être suffixée comme nous l'avons dans les formules protocolaires suivantes : (ma majesté) ; (ta majesté); (sa majesté) ; (ta majesté, très souvent employée pour les divinités Isis, Nepthys, Hathor… ; (leur majesté, pour différentes divinités, dans les dénominations en relations avec le titre sacerdotal ; en relation avec une fête à Thèbes ; (des deux déesses dans leur majesté) (Wb. III, 92-93).

À partir de la 18e Dynastie, est suffixé aux pronoms personnels masculins pluriels:**@mw.Tn**« vos majestés hommes » ;**¡mw.sn**« leurs majestés femmes » ; aussi au singulier du couple royal ; . Les défunts rois sont ainsi désignés : (les majestés de rois de la Haute et de la Basse) (Wb. III, 92, 1) ; et aussi aux pronoms personnels féminins pluriels suivant :

(leurs majestés femmes) ; (vos majestés femmes) ; également au singulier, également de seulement deux divinités ou d'une paire de divinités . Il s'accompagne du génitif indirect et du nom de dieu : **@m n Ra**« le prêtre de Ra » et du prêtre divin : **¡m n pnnTr** « le prêtre de ce dieu ».

La hiérarchie des prêtres se dessine en fonction des rangs, des titres et des responsabilités assumés dans le sacerdoce. Le prêtre égyptien est le premier serviteur du dieu. Ce qui se traduit dans le titre **¡m-nTr, copte àont,** Gottesdiener, Priester, serviteur du dieu, prêtre, rendu en grec par `ProYhthj` prophète (Wb. III, 88 : 19). C'est aussi le prêtre du culte notamment les porteurs des offrandes dans les processions funèbres. A partir de la 18e Dynastie, ce titre est porté par le roi. Le titre **¡m-nTr** s'accompagne d'adjectifs épithètes : **¡m-nTraSA**« prêtre ordinaire » ; **¡m-nTraA** ou « le grand prêtre ». Il entre dans la désignation des différents niveaux de responsabilités du prêtre divin notamment à partir du moyen empire : (l'intendant du prêtre divin) ; **jmj-rAHmw-nTr**« le responsable des prêtres divins » de même avec un rang inférieur , ;de même ; , « premier prophète, grand prêtre » ; deuxième, troisième, quatrième prophète : , , , (Wb. III, 89).

Le titre s'accompagne des noms de divinité comme les cas suivants : **¡m-nTrtpynyImn**« le premier prophète d'Amon » (grand prêtre d'Amon) ; d'un animal sacré (l'Apis, la chèvre de Mendès) ; d'un objet sacré (les couronnes, le pilier Jed, d'une barque) ; d'un lieu saint spécifique comme la maison d'un dieu ou son temple. Il détermine aussi les prêtres de la pyramide d'un roi surtout dans cette forme qui officient en tant que prêtre et prêtresses des dieux Horus et Neith : : `Hmt-nTr Nt` « serviteur et prêtre de la déesse Neith ; `¡mt-nTr`« servante de dieu, prêtresse généralement avec la forme du génétique direct `¡mt-nTr @wt ¡r`« Prêtresse d'Horus » ; `¡mt-Tr Nt`« prêtresse de Neith » (Wb. III ; 90 : 8-9-10-11).

L'inscription du chef des chanteurs à la cour du pharaon Neferkarê permet de comprendre que la fonction de prêtre divin peut être cumulée aux titres de la noblesse et ceux de la cour. Ce qui se lit dans le texte suivant :

rx-nsw praA imi-rA Hst Ra Hm-nTr @wt ¡r wab-nsw, Iti « le courtisan du roi, le chef des chanteurs du roi soleil, le prophète d'Horus, le prêtre purificateur du roi, ITI » (Urk.I 45 : 17).

À côté de ces officiants, nous pouvons noter le **wr-xrp-Hmwt**« grand prêtre de Memphis, chef des contremaîtres » ; **wr-xrp-Hmwt nPtH** « le grand prêtre de Ptah » ; 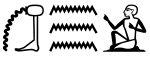 **wab**« le prêtre pur » ; sm « le prêtre sem » et le prêtre lecteur Cherihebet.

Chez les Seereer, les femmes prêtresses pouvaient assumer la fonction de ***Saltigi*** et être sollicitées à l'occasion du ***Xooy***. Chez les Lébous, elles pouvaient animer le ***Ndëp***, cérémonie traditionnelle à l'occasion de laquelle, elles soignaient les malades possédés par le *rab*.

L'objectif de ce papier, est d'insister sur les fonctions et titres des prêtres et prêtresses de la religion égypto-africaine, d'analyser leur rôle dans le culte, en interrogeant les sources iconographiques, épigraphiques et textuelles.

1. LE ROI PRÊTRE EN EGYPTE ANCIENNE

RAMSÈS III OFFICIANT EN TANT QUE PRÊTRE

Document I.

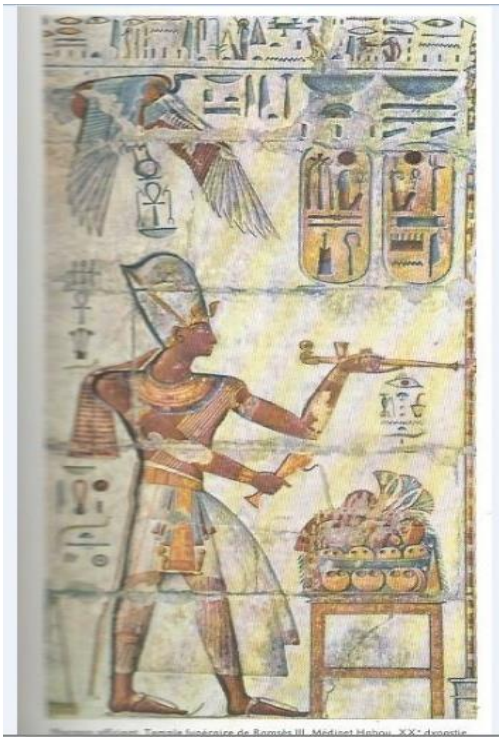

Source :

G. Posner (ed.) (1992) (p. 219).

Description :

Cette représentation murale a été retrouvée dans sa tombe à Médin et Habou. Il est coiffé de la couronne bleue **#prS,** protégée par le serpent protecteur, scellée par un foulard qui descend au niveau de l'épaule droite. Au niveau du cou, il porte un collier d'or, le corps est traversé par une écharpe. Ses poignets sont protégés par des bijoux. Il est vêtu du pagne royal protégé par une longue robe transparente. Il met ses sandales. Il arrose la table d'offrande avec de l'eau ; tient dans sa main gauche le bras d'un fumeur avec lequel il encense l'offrande**.**

L'inscription qui accompagne ce rituel se lit : **Jrjt qbb sn-nTr n jt« faire de l'eau et de l'encens pour l'ancêtre » en d'autres termes, offrir l'offrande de l'eau et d'encens aux ancêtres.**

AI PRÊTRE *SEM* DEVANT LA STATUE DE TOUTANKAMON

Document II

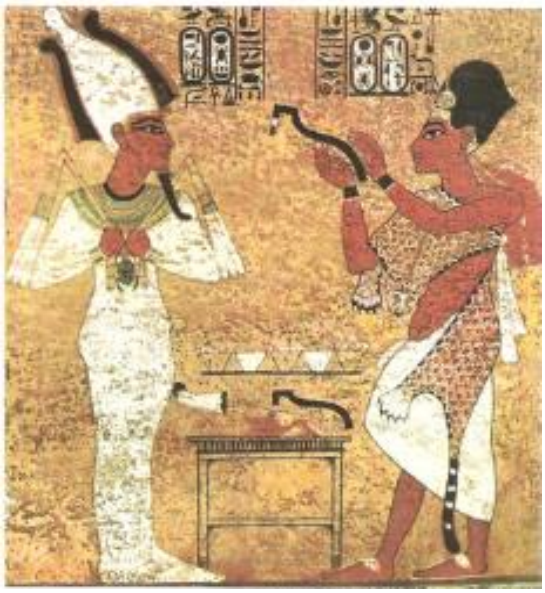

Source :

G. Posner (ed.) (1992), p. 209.

Description

Cette représentation date de la 18 e Dynastie. Le roi AI apparaît comme un prêtre *Sem* et exerce le rituel de l'ouverture de la bouche sur la statue du roi Toutankhamon. Il est vêtu d'un boubou blanc et couvert de la peau de panthère. Il porte les sandales blancs, des bijoux aux mains et tient entre ses mains une herminette au travail sur un bloc de bois (Gardiner, Sign-list U 21) avec lequel il exerce le rituel de l'ouverture de la bouche, exprimé en langue égyptienne irt wpt rA « faire ouvrir la bouche au défunt roi ou fonctionnaire pour consommer les offrandes déposées dans la tombe » (Wb. 1, 300).

Document III

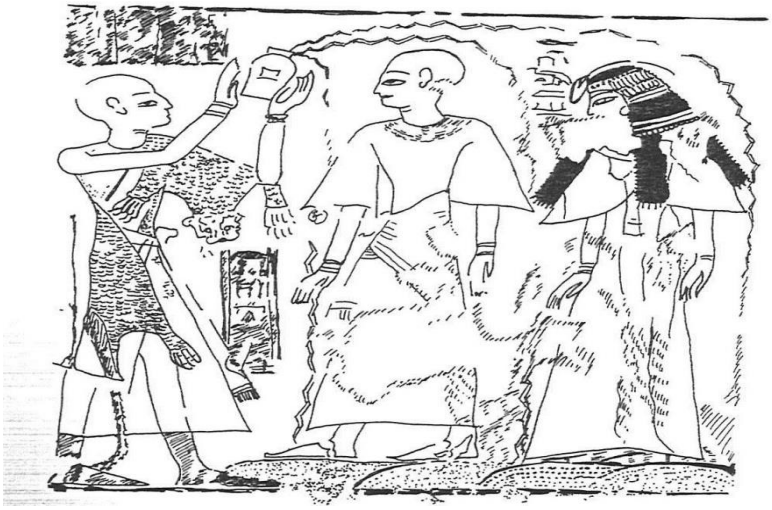

Description

Cette représentation expose le rôle du prêtre Sem dans la purification du défunt en compagnie de sa femme. Il est vêtu d'une longue robe transparente noué aux reins par une ceinture. Il couvre son corps d'une peau de panthère. Cette peau de panthère est la vêture principale du roi et des hauts fonctionnaires de l'état, tant en Égypte ancienne qu'en Afrique noire moderne (H. Altenmüller, 2008, p. 74-75). Il tient dans ses mains le vase avec lequel il purifie le mort. Il arrive que le roi délègue ce pouvoir aux autres fonctionnaires de la hiérarchie sacerdotale. Ceux-là qui sont appelés les prêtres *Sem*. Le terme *Sem* a été transmis depuis la 1 ère Dynastie et peut être utilisé comme un titre, inchangé dans ses caractéristiques de base, tout au long de l'histoire égyptienne. Le prêtre *Sem* désignait à l'origine le fils le plus proche du père. C'est le fils qui, de par sa naissance, possède le plus grand pouvoir après son père. À ce titre, il apparaît dans le rituel de l'ouverture de la bouche comme celui qui, dans son sommeil, capte l'apparence physique de son père, pour ensuite, dans ses instructions à l'artisan, lui permettre d'entrer dans la statue à créer, comme la nouvelle apparence du père décédé. Dans le rituel funéraire, nous pouvons reconnaître la figure du fils principal en *Sem*. Il est donc le premier fonctionnaire désigné comme successeur et médiateur entre le roi et le monde extérieur. Cependant, il n'agit pas avec un pouvoir emprunté que le roi lui a conféré, mais en tant que fils principal du chef, il est doté lui-même d'un pouvoir réel. Son activité est profondément ancrée dans les idées magiques du passé (B. Schmitz, LÄ, Band. 5, S. 834-836).

Dans l'Ancien Empire, le *Sem* est clairement le représentant du roi dans les relations avec les dieux ; il ne joue aucun rôle dans la structure de l'état. Cette évolution s'explique probablement par le fait que la création de nouveaux postes de députés a progressivement réduit la sphère d'influence du Sem et l'a éloigné des tâches banales (W. Helck, 1954, p. 17). Au cours de la même période, le titre était principalement en relation avec celui de xrp snDwt nbt « chef de tous les tabliers au sens de tous ceux qui sont autorisés à porter un tablier» (Wb. IV, 522 : 6). C'est ainsi que s'appelle avec ses titres le prince Nj-kA-nswt, qui par ses autres titres était chambellan. Aussi, le coiffeur Wr-Ra au début de la Ve dynastie était respectivement sm xrp snDwt nbt et rA Hri-a. Avec lui, nous voyons comment il joue du Sem dans le rituel. Comme nous l'expliquerons plus en détail par la suite, la seconde moitié de la Ve dynastie se caractérise par une reprise des titres anciens. Durant cette période, les vizirs annexèrent le titre comme tant d'autres titres de l'époque dite magique ; Kagemni est le premier à l'avoir expérimenté. A la fin de la sixième dynastie, le titre Sem fut ensuite repris par les grands prêtres de Memphis. Nous retrouvons cette annexion d'anciens titres de cour par les prêtres des divinités locales. Il repose sur l'idée d'entretenir sa réputation en l'assimilant à un rang judiciaire. Fondamentalement, il s'agit d'un phénomène parallèle à la tendance à assimiler les divinités locales au roi ou à ses manifestations ou pouvoirs protecteurs. Un lien avec la signification originale du titre ne peut être déterminé.

À partie de la IIIème Dynastie, le terme *Sem*, séparé de la personne du prince, est devenu la désignation du domaine de responsabilité lui-même et donc un titre officiel, que portent désormais aussi les hommes d'origine « bourgeoise » : ils jouent le rôle du fils dans le rituel et sont en tant que fonctionnaires de la cour responsables de la vêture et de l'habillement du roi. Cela explique, pourquoi au cours de l'Ancien Empire le titre *Sem* est mis en rapport avec celui de xrp snDwt nbt « chef de tous les tabliers au sens de tous ceux qui sont autorisés à porter un tablier» (Wb. IV, 522 : 6) de la période de 4e dynastie en tant préposé typique au bureau du prêtre *Sem*. Au cours de la sixième Dynastie, ces titres furent non seulement annexés, comme tant d'autres titres anciens, par des vizirs et des princes comme qui cumulaient les fonctions suivantes (Prêtre Sem, chef du tablier) ; %m wr mAA (Prêtre Sem, grand voyant) tel que nous lisons dans son inscription publiée par Mariette : iri pat sm HAty-a sAb TAty Hri-Hbt tpi Hr smr-waty sS- qd -nTr Hry-sStA n pt mAA sS pt

«le noble, l'aristocrate, le Prêtre Sem, le prince, le seigneur, le dignitaire, le vizir, chef des prêtres lecteurs, le compagnon unique, le dessinateur divin, le préposé aux affaires confidentielles du ciel, le voyant du secret céleste » (A. Mariette, 1976 : 149).

Ces hauts fonctionnaires trouvèrent également leur place dans le titre de la grande Prêtresse de Ptah de Memphis, dont la désignation caractéristique pendant la période

tardive est : wr-xrp-Hmwt- m-prw «le grand des maîtres artisans dans les deux maisons» et Sm- n-PtH xrp SnDw nbt « le grand dirigeant des artisans et le prêtre Sem de Ptah, chef de tous qui sont autorisés à porter un tablier». De plus, des prêtres Sem officient dans tout le pays pour le culte de Ptah et de Sokar, particulièrement bien documenté pour Thèbes à l'époque du Nouvel Empire. L'évolution vers le sacerdoce est complète lorsque le prêtre *Sem* devient la figure active du culte royal et privé de la mort. L'office bien documenté du prêtre *Sem* dans les temples funéraires royaux du Nouvel Empire doit être compris dans ce sens. Même un roi comme Seti 1er, père du Pharaon Ramsès II, s'identifie comme le prêtre *Sem* de son père Sokar.

2. PRÊTRE ET PRÊTRESSE DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION : la purification

Document IV.

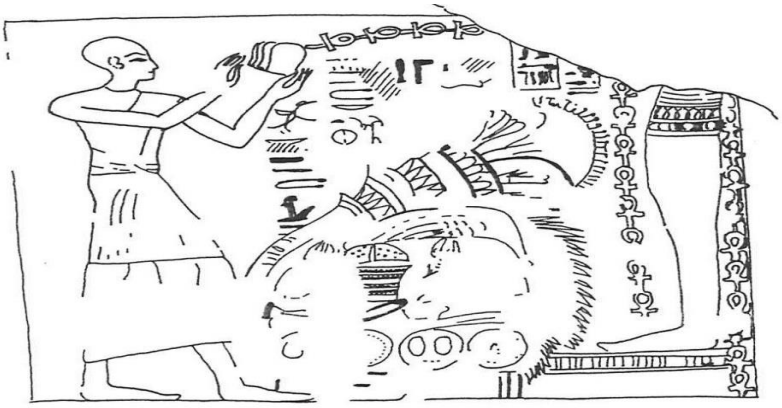

Description :

Un prêtre qui porte le titre de tient entre ses mains un vase dans lequel sortent des signes de vie. Il est complètement rasé et vêtu d'une écharpe, d'une longue robe, couverte d'un pagne court, les pieds sont nus. Ce souci de purifier le corps par le rasage et le lavage rituel est relaté dans le texte de l'historien grec Hérodote (II, 36-37). L'inscription laisse apparaître qu'il est ressortissant de la ville de Thèbes . La phrase complète peut être lue Hm-nTr rmT nb wAst « le prêtre divin de chaque homme de Thèbes ». En dessous de ses bras nous lisons : . C'est probablement son nom.

Document V.

Description :

Le maître du tombeau est en compagnie avec son épouse sur une chaise et reçoit les offrandes de la part de deux prêtres. Le premier est drapé dans une robe blanche, la tête bien rasée. Il tient dans ses mains des offrandes de fleur. Le deuxième prêtre s'approche de la table d'offrande en ayant dans sa main gauche le vase de libation et la cassolette à encens . Il a la tête complètement rasée et se couvre d'une peau de panthère. Le maître du tombeau et son épouse sont accompagnés de leurs âmes, oiseaux à tête humaine, qui se nourrissent de l'eau provenant d'une fontaine céleste. Le vase de libation peut être employé comme déterminatif des mots qbH « faire des libations », qbHw « libation » (Gardiner, Gram., p. 529, W15 et 16). Il y a lieu de considérer les vases et comme des dérivés du vase destiné à l'eau (Buisson, C. du . M. du, 1935, p. 111).

Les Égyptiens le remplissaient de l'eau et l'enterraient avec le mort, pratique qu'on retrouve chez des populations du Sénégal dont les rites de sépulture ont été décrits dans l'œuvre de Lemaire qui séjourna au Sénégal en 1682-1683 : «*le défunt est enterré dans la case où il est mort, dont on ôte le dôme ; on attache l'arc, en carquois et la sagaie du mort à un pieu et on dépose des provisions consistant en un pot rempli de couscous et un autre d'eau. La sépulture est entourée d'une case d'épines*» (Becker, Ch. Et Martin, V., 1982, p. 264).

Ce vase appelé Hst (Wb. III, 154) ou snbt variante (R. Hannign 1995, 717) présent constamment sur les tables d'offrande à partir de la Ve dynastie, servait aux purifications, celle de l'ablution devant le sycomore et celle des aliments dans la tombe (Buisson, C. du. M. du, 1935, p. 112). Dans les cérémonies religieuses, on l'utilisait pour asperger « le sol sacré, au début du repas, le sel de la maison ». Dans les cérémonies de fondation des temples, Pharaon purifie le sol à l'aide ce vase :

«*le roi prend sa course trois fois pour faire le tour de l'emplacement désigné pour l'édifice ; une première fois, il tient l'oiseau , une seconde, la rame et l'objet ,*

une troisième, deux vases . *La légende qui accompagne les figurations de la scène nous avertit que les vases contiennent les eaux sorties du NW, principe de toute chose. Le roi va se servir de cette eau pour la purification de l'emplacement du temple»*. Le prêtre se servit de ce vase pour arroser le corps d'Osiris dans sa végétation renaissante.

La purification par l'eau

Document VI.

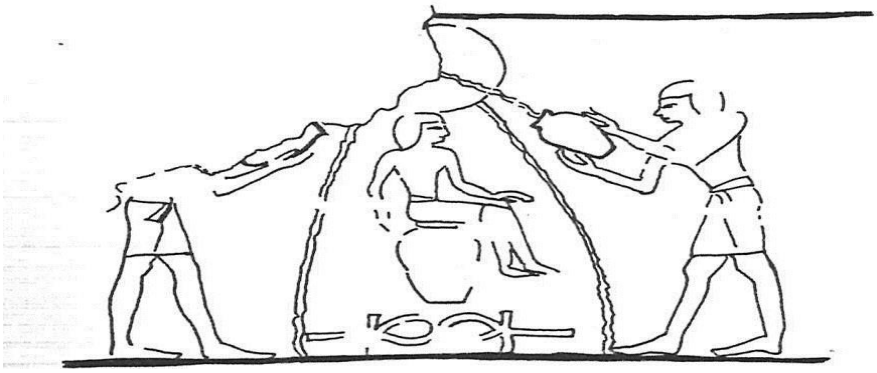

Source : **N. G. Davis, Five Theban Tombs, Tomb of , ASE 21, 1913, pl. XXI.**

Description :

Les officiants qui sont des prêtres tiennent deux jarres remplis d'eau avec lesquels ils purifient le mort. Le mort est assis sur une poterie posée sur deux signes de vie. Cette iconographie permet de reconstituer l'ordonnance des funérailles sous la VI dynastie qui se déroulaient en deux phases, séparées par lé séjour du mort dans l' wabt pour y être embaumé. La première phase consistait à déposer le cadavre dans la salle des embaumeurs, en lui imposant une station dans la tente de purification ibw n wab « tente de la purification », pour le soumettre au rite de lavage rituel. Dans la seconde phase, les prêtres funéraires retiraient la momie de la salle de l'embaumement et le conduisaient une seconde fois à la tente de purification, où on exécutait sur elle la cérémonie de l'ouverture de la bouche. De cette station, on devait procéder à l'enterrement. La purification se faisait à l'aide de l'eau mais aussi à l'aide de l'encens et des parfums.

Document VII.

Sources :

Sethe, 1933, Urk. I., 251-255.

Grsdseloff, 1941, fig. 2.

Smith, 1949, fig. 84 a.

W. K. Simpson, 1976, fig. 57.

N. Sarr, 2001, p. 32.

Description :

Le passage des prêtres funéraires dans la tente de purification est reproduit dans la tombe de Khar qui date de la sixième dynastie. Ces prêtres sont le prêtre ritualiste Xry-Hbt coiffé de sa perruque, la poitrine traversée par une écharpe, vêtu d'un pagne et tenant dans ses mains un rouleau de papyrus dans lequel sont inscrits les formules funéraires, les sAxt Saakhet (paroles magiques de spiritualisations), terme formé à partir du causatif s:Ax qui signifie, rendre spirituel, glorifier les morts, Osiris, la tombe, les dieux à travers la récitation rituelle des textes funéraires (R. Hannig, 1995, p. 661). Cette récitation permanente du prêtre ritualiste à l'occasion des funérailles et au moment de l'enterrement, contribue à faire du mort un être spiritualisé. Les fonctions exprimées dans sa biographie donnent des indications précises de son statut dans la cour royale :

HAty-a imy-rA rcwt smr-waty Xry-Hbt Hry-sStA n pr-dwAt «le prince, l'intendant du sud, le compagnon unique, le prêtre ritualiste, le préposé aux affaires confidentielles de la chapelle de purification, indiquant le lieu de purification du roi et du prêtre dans le temple avec un rituel particulier (R. Hannig, 1995, p. 283)». imAxw xr nTr-aA nb imnt « le bien heureux auprès du grand dieu, maître de l'au-delà » (Urk. I. 252).

Ces prêtres funéraires avancent en direction de la tente de purification où ils trouveront les objets nécessaires pour l'art du prêtre lecteur dbH n

Hmt Xri-Hbt et pour le lavage du dans la tente de purification : dbH n ibw DAt-rA « Besoin pour la tente de purification, un repas ». Ce repas était probablement servi à l'occasion des funérailles de Khar et composé en plus de la viande de vache ligotée qAcw.

Document VIII.

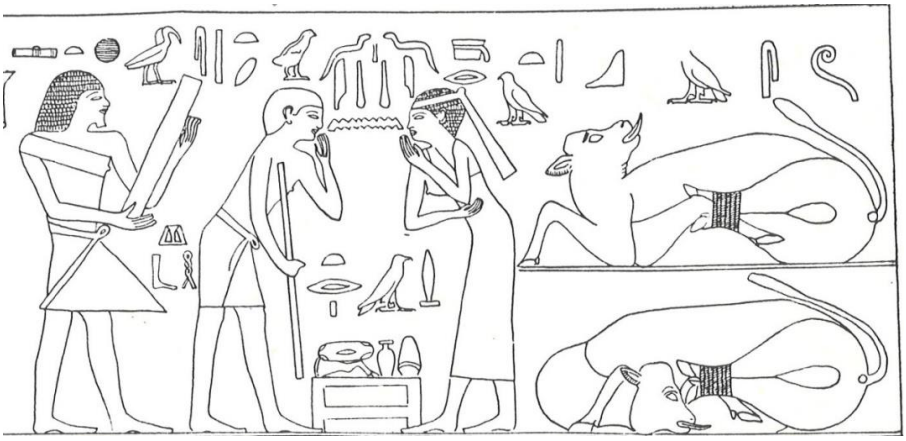

Source :

Simpson, 1976, fig. 24.

Description :

Cette cérémonie de glorification du repas funéraire est reproduite dans la tombe de Khar. Les prêtres funéraires convoqués pour bénir le repas servi aux participants des funérailles du maître du tombeau étaient : le prêtre lecteur, le prêtre embaumeur et la petite Djeret. Le prêtre lecteur lit le texte funéraire sAxt, le wt et la djeret prononcent les paroles de bénédiction sur le repas qui se récitent en ces termes : +d-mdw in wt « paroles dites par le prêtre embaumeur» ; +d-mdw in Dry « paroles dites par la prêtresse-pleureuse », qui est une jeune fille habillée d'une longue robe à bretelles, en position courbée, la main droite ramenée à la bouche, la main gauche sur le coude de la main droite. Le prêtre embaumeur est également dans une position courbée, la main gauche ramenée à la bouche, la main droit droite tient un bâton de commandement. Sa tête est couverte d'une perruque et est habillé d'un pagne court désigné en égyptien ancien SnDwt. Le terme wt déterminé par un homme ayant à la main un bâton et une bande de tissu avec frange, combinée avec le tissu plié signifie l'action de bander le corps avec un tissus notamment le lin. L'utilisation des nattes comme linceul tAyt (R. Hannig, 1995, p. 915) est attestée dès la préhistoire de l'histoire égyptienne. J. Vandier (1952, p. 258) décrit les rites de protection des corps à l'aide des nattes amis également de la pierre calcaire protégeant la tête, dans le site archéologique d'Abousir El-Méleq :

«le mort tient, parfois, un outil de cuivre ou une coupe ; un mort avait un anneau au doigt. Le corps repose souvent sur une natte de roseaux tressés ; parfois, cette natte le recouvre, et il arrive également qu'il soit placé entre deux nattes. La tête est, quelquefois, posée sur une pierre calcaire, ancêtre du chevet, ou sur une natte d'argile».

Parmi le personnel technique spécialisé dans les travaux d'embaumement du corps du défunt, nous pouvons citer imi-rA-xtmw-nTr « le responsable des choses divines » ; wt-Jnpw « le prêtre d'Anubis » ; Xri-Hbt « le prêtre ritualiste ». Le dirige les opérations sous l'œil vigilant du leur patron. Le terme grec pour désigner l'un des spécialistes de la momification est parasxisthj. Les Paraschistes avaient pour rôle d'entailler les corps, « les taricheutes les salaient et les prêtres lecteurs récitaient les prières rituelles et les formules dont s'entourait la cérémonie » (Meulenaere H. J. de , LÄ, Band. I, 1975 : 610).

3. Autres prêtres de la religion égyptienne

Document VIV.

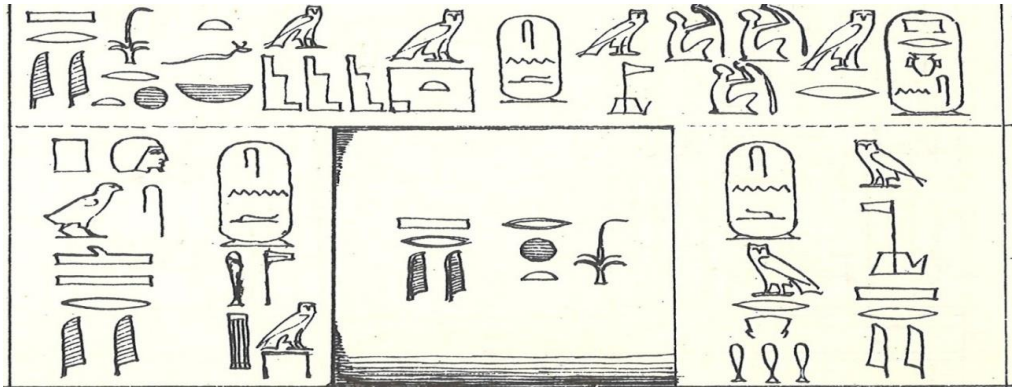

Source :

A. Mariette (1976, p. 92).

Description :

Ce tableau retrace la vie d'un haut fonctionnaire de l'état égyptien dénommé « le connu du roi Cheri, qui a vécu à Saqqara sous le règne des Pharaons de la deuxième dynastie en l'occurrence et . Il a occupé respectivement les fonctions de imi-rA-Hmw-kAw m Xrt-nTr « le responsable des prêtres qui s'occupent du culte funéraire dans les nécropoles » et de imi-rA wabw m Xrt-nTr «le responsable des prêtres de purification dans les cimetières». Les cimetières sont des lieux sacrés.

Personne ne doit y accéder sans être pur. Le maître du tombeau profère des menaces à l'endroit des visiteurs qui le fréquentent sans se soucier de leur purification corporelle :

«*Tout homme qui entrerait dans cette tombe sans s'être purifié comme il se purifie étant esprit, je le saisirai par le cou tel un oiseau, je mettrai ma crainte en lui si bien que les esprits et les habitants de la terre verront (ce spectacle) et seront effrayés (à cause d'un esprit excellent) ; je serai jugé avec lui dans le conseil du Grand dieu*» (*Urk. I.* 195-196).

La même menace est formulée à l'endroit de celui ou celle qui entre dans les cimetières et qui vole une pierre de la tombe de cette personne neutre qui a vécu sous la sixième dynastie (*Urk. I* 261) :

Jr nb sSnt.f Dbt jnr m js pn

Quant à tout homme qui volerait une brique de terre crue, une pierre dans cette tombe,

Jw wDa.i Hna.f jn nTr-aA

Je serai jugé avec lui par le grand dieu.

La menace peut être élargie aux autres membres de l'aristocratie égyptienne notamment les nobles, les fonctionnaires et tous ceux qui sont susceptibles de nuire aux intérêts des morts. C'est ce qui se lit dans la déclaration de l' (*Urk. I* 260) :

Jr js pn iri n.i m imnt Xr(t)-nTr iri n.i sw st-wabt Hr-ib

Quant à cette tombe, je l'ai faite (construite) dans les nécropoles de l'ouest, je l'ai établie au milieu de la place pure

Jr saH nb sr nb rmT nb

Quant à tout noble, tout fonctionnaire, tout homme

sSnt.f inr nb Dbt nb m is pn

Qui (il) volerait chaque pierre, chaque brique de terre crue dans cette tombe

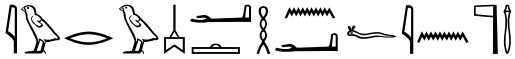

Jw wDa.i Hna.f jn nTr-aA

Je serai jugé avec lui par le grand dieu

[1]

Jw iTt.i Ts.f mi Apdw

Je saisirai son cou comme une oie

Jw r rdit.i snD anxw nbw tp(i)w tA

Je permettrai que tous les vivants sur terre aient crainte

N Axw jmj(w)imnt Hrt r sn imAxw rx mAa Nnki

Des esprits qui sont dans l'au-delà, lorsque se dirigera vers eux, le vénérable, le juste, Nenki.

FEMME PRETRESSE DE L'EGYPTE ANCIENNE

Document X.

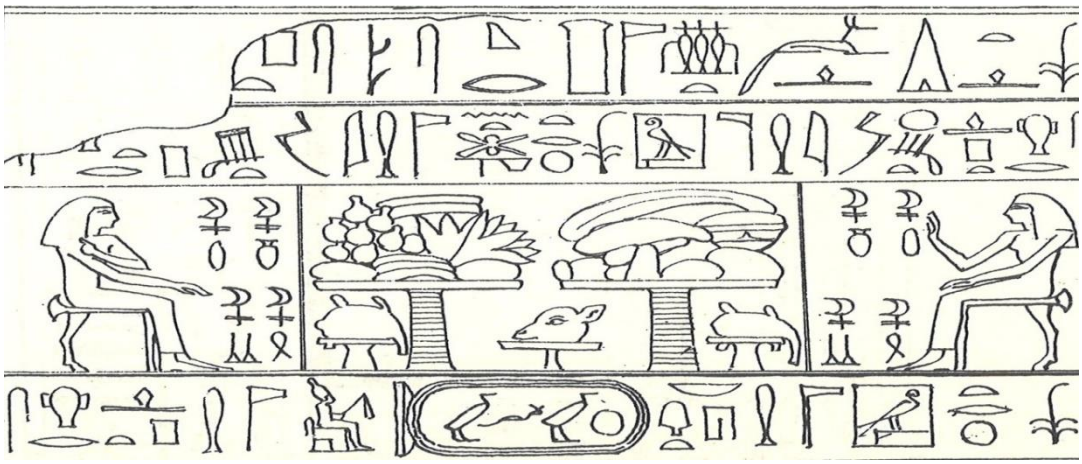

Source :

A. **Mariette, 1976, p. 90.**

Description :

[1] Prendre le cou comme celui d'une oie comme une menace (Wb. 5, 400 : 9).

Ce tableau, est celui de ¡tp Hr.s « son visage est en paix », une femme qui a vécu sous le règne du Pharaon Kéops, quatrième Dynastie, qui exerçait à la fois les fonctions de titres de cour et de titres religieux suivants : rxt-nsw-@t-Hr « la connue de la maison d'Horus » ; Hmt-nTr « servante de Dieu, prêtresse, prophétesse » (R. Hannig, 1995 : 528) ; nbt nht «la dame du sycomore» « le sycomore comme arbre sacré, comme sanctuaire) (R. Hannig, 1995, p. 419).

4. MESURE DE PROPRETÉ DES PRÊTRES EN ÉGYPTE ANCIENNE

(Hérodote, II, 36), décrit les mesures de propreté appliquées aux prêtres égyptiens en fonction dans les temples et dans les domaines établis pour l'entretien du culte funéraire. Ces mesures de propreté concernent le rasage des cheveux de la tête, de l'ensemble du corps, le port des chaussures de papyrus et la vêture en lin. C'est ainsi qu'il s'en explique :

«*Dans les autres pays, les prêtres des dieux portent les cheveux longs ; en Egypte, ils se rasent » ; mieux, «Ils se font circoncire par mesure de propreté, aiment mieux être propres que d'avoir meilleur air. Leurs prêtres se rasent le corps entier tous les deux jours, afin que ni pou ni aucune autre vermine ne s'attache à leur personne pendant qu'ils servent les dieux. Ils ne portent, les prêtres, qu'un vêtement de lin et des chaussures de papyrus ; et il leur est interdit de prendre un autre vêtement ou d'autres chaussures ….. On cuit pour eux des pains sacrés, on fournit chaque jour à chacun une grande abondance de viande de bœuf et d'oie, et on leur donne du vin de raisin ; mais il leur est défendu de manger du poisson….; quand l'un d'eux meurt, son fils est établi à sa place*» (Herodote, II, 37).

5. VÉTÛRE ET VIE DES PRÊTRES A MEROE

La ville de Méroé fait partie du pays des Éthiopiens. C'est la deuxième capitale du royaume éthiopien, situé dans le sud de l'Égypte couvrant de vastes étendues sur la rive orientale du Nil, jusqu'au sud de Khartoum. La ville renferme des palais royaux, des temples d'Isis, du lion, des nécropoles royales, des pyramides. L'auteur grec Strabon (E. Mveng, 1972 : 178) pense que la ville englobait toute « la Thébaïde, en l'occurrence les villes d'Éléphantine, de Philae et de nombreuses fortes dont Pselchis, Premnis, Napata la capitale ». Les habitants de cette ville ont développé une forte civilisation marquée par la mise en place de l'écriture, des institutions étatiques et religieuses qui mettent en lumière la participation des prêtres dans la vie sacerdotale. C'est ce que nous avons compris à la lecture des dépositions de l'historien grec Diodore :

«*Les collèges des prêtres ont, ou peu s'en faut, la même organisation chez ces deux peuples : des purifications sont faites par tous ceux qui sont chargés du culte des dieux, ils sont pareillement rasés et ont les mêmes robes et le type de sceptre en forme de charrue, que possèdent également les rois, qui portent de hauts bonnets de feutre, au sommet terminé en bosse et entourés par les replis du serpent qu'ils appellent aspie ; cette décoration semble indiquer que ceux qui oseront s'attaquer au roi auront à succomber à des morsures mortelles*» (Diodore III, 6).

6. RÔLE DES PRÊTRES DANSLE CHOIX DES ROIS À MÉROÉ

Le choix des rois chez les Éthiopiens obéissait à des règles d'ordre moral, esthétique et divin. Le pouvoir chez les méroïtiques est d'origine divine mais les prêtres participent à l'élaboration du profil :

«En effet, les prêtres sélectionnent d'avance les meilleurs d'entre eux et le dieu prend possession d'un de ces élus à l'occasion d'une procession à laquelle une coutume veut qu'il prenne part lui-même, sa statue étant portée de tous côtés : tel est l'homme que la foule choisit comme roi ; immédiatement, elle se prosterne aussi devant lui et l'honore à l'égal d'un dieu, comme si le pouvoir avait été remis entre ses mains par la prévoyance divine» (Diodore III, 5).

7. RÔLE DES PRÊTRES DANSLA MISE À MORT RITUELLE DU ROI

La mise à mort rituelle du roi est une pratique très ancienne en Afrique noire. Elle consistait à mettre fin au règne du roi, à la suite d'un certain nombre de règnes. Elle pratiquait par les habitants de la ville telle qu'il s'annonce dans le texte de Diodore :

«*A Méroé, en effet, les prêtres qui s'occupent du culte et des honneurs divins, puisqu'ils tiennent le rang le plus important et le plus puissant, envoient, quand cela paraît opportun, un messager au roi pour lui ordonner de mourir. Tel est, en effet, disent-ils, l'oracle rendu par les dieux et l'ordre des immortels ne doit, sans aucun prétexte, être négligé par une créature mortelle*».

Cette pratique s'est répandue à partir de Méroé dans le reste de l'Afrique noire. C'est ce qui ressort à travers l'étude de Baumann et Westermann (1970 : 328), sur le soudan central :

«*Dans presque tous les royaumes du Soudan central qui remonte à une période bien antérieure à l'introduction de l'islam, l'organisation que l'on rencontre est typiquement néo-soudanaise, soit des fonctionnaires avec un chef despote à leur tête. Un roi divin prend la place du chef paléo nigritique, prêtre des mânes. Les Haoussas du Gobir, de Katséna et de Daoura, les Djoukouns et les Igaras connaissent la mort rituelle du roi, qui devait mourir au bout d'un nombre d'années déterminé. Des traces du même fait se rencontrent en dehors de ce cercle ethnologique, ainsi dans le Baguirimi, et le Ouadaï, et chez les Songhaïs, Yorubas, Dagombas*».

Conclusion

Nous avons beaucoup insisté dans ce texte sur le rôle des prêtres et prêtresses dans le rituel religieux et funéraire. En Égypte ancienne, le premier prêtre était le roi. Il officiait sous l'œil vigilant des dieux. Il jouait le rôle d'intermédiaire entre eux et les citoyens simples. Le roi par la suite déléguait ses pouvoirs à des prêtres et prêtresses qui, dans l'exercice de leurs fonctions, s'attelaient à la purification des morts, à leur embaumement et enterrement et aux cérémonies de sacrifice funéraire destinées à faire revivre le ka et le Ba.

Dans cette perspective, nous avons examiné le rôle du prêtre Sem qui jouait le rôle du premier fils dans le rituel de l'ouverture de la bouche pour aider son père à retrouver ses organes sensibles ; du prêtre lecteur, du prêtre embaumeur et des Djerti, symbolisant Isis et Nephtys, dans le processus de résurrection de leur Osiris (M. N. Sarr, 2005).

Dans le sud de l'Égypte, s'est développée la civilisation méréoïtique avec une forte expérience des pratiques religieuses et funéraires relatives aux activités des prêtres et des

prêtresses (Francis Breyer, 2022). Ils étaient également très impliqués dans l'organisation politique et sacerdotale du royaume. Ils participaient au choix et à l'élection des rois. Ces faits sont relatés dans les œuvres grecques en l'occurrence Hérodote d'Halicarnasse, Diodore de Sicile et Aristote (E. Mveng, 1972 : 181-188). Nous avons complété notre documentation par des études ethnographiques menées par (H. Baumann, 1936, p. 37 ; p. 133 ; p. 134 ; p. 135 ; p. 161) qui impliquent le rôle des prêtres et des prêtresses dans la transmission des oracles chez les Yorubas et certains nilotiques comme les Nuba.

Dans cette dynamique, nous pouvons affirmer que les faits religieux des civilisations nilotiques, venant de L'Éthiopie antique, ont prospéré en Égypte ancienne, se sont répandus à Napata et à Méroé, notamment sous le règne des Pharaons noirs de la 25e dynastie, pour s'étendre enfin chez les peuples du Soudan et de l'Afrique Bantu.

Bibliographie

Altenmüller, H. (2008), «La peau de panthère en Égypte ancienne et en Afrique », *ANKH, Revue d'égyptologie et des civilisations africaines*, n017, Paris, KHEPERA, p. 73-85.

Baumann H. et Westermann D., (1970), *Les peuples et les Civilisations de l'Afrique*, Paris, Payot.

Becker, C. et Martin V., (1982), « Rites de sépultures préislamiques au Sénégal et vestiges protohistoriques », *Archives suisses d'Anthropologie générale*, XLVI, 2, p. 261-293.

Breyer, F., (2022), *Napata und Mereoë. Kulturgeschichte eines nubischen Reiches*, Stuttgart, Kohlhammer.

Buisson du Comte du Mesnil, (1935), *Les noms et signes égyptiens désignant des vases ou objets similaires*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner.

Davies, N. de Garis., (1913), *Five Theban Tombs*, Archaeological of Survey of Egypt (ASE) 21, Egypt exploration Fund, edited by F. LL Griffith, London.

Diodore de Sicile, (1989), *Bibliothèque historique*, Livre III. Texte établi et traduit par Bibiane Bommelaer, Paris, Les Belles Lettres.

Erman A. und Grapow H. (1982), *Wörterbuch der Aegyptischen Sprache*, Dritter Band, Berlin, Akademie Verlag.

Hannig, R. (1995), *Die Sprache der Pharaonen. Grosses Handwörterbuch Ägyptisch-Deutsch (2800-950 v. Chr.*, Mainz, Philip von Zabern.

Helck, W., (1954), *Untersuchungen zu den Beamtentiteln des ägyptischen alten Reiches*, ägyptologische Forschungen, Heft 8, Glückstadt-Hamburg-New York, Verlag J.J. Augustin.

Hérodote (1936), *Histoires*, Livre II. Texte établi et traduit par Ph. E. Legrand, Paris, Les Belles Lettres.

Mariette, A. E., (1976), *Les Mastabas de l'Ancien Empire*, Hildesheim, New York, Georg Olms Verlag.

Meulenaere, H. J. de, (1975), «Balsamierer», *Lexikon der Ägyptologie*, Band. I, Wiesbaden, Otto Harrassowitz, 610.

Mveng, E., (1972), *Les sources grecques de l'histoire négro-africaine, depuis Homère jusqu'à Strabon*, Paris, Présence africaine.

Posener, G., (1992), *Dictionnaire de la civilisation égyptienne*, Paris, Fernand Hazan

Sarr, M. N., (2001), *Funérailles et représentations dans les tombes de l'Ancien et du Moyen Empires égyptiens : cas de comparaison avec les civilisations actuelles de l'Afrique noire*, Beiträge zur Archäologie ; 5, Münster, Hamburg, Berlin, London, LIT VERLAG.

Id., (2005), «le sens des lamentations funèbres en Égypte ancienne et en Afrique noire : le cas des Djerti», *Cahiers Caribéens d'égyptologie*, N0s 7-8 Février/Mars, Martinique, Édition Tyanaba

Schmitz, B. (1984), «Sempriester», *Lexikon der Ägyptologie*, Band V, Wiesbaden, Otto Harrassowitz, 833-836.

Sethe, K. (1933), *Urkunden des alten Reichs*, Erster Band, Leipzig, J.C. Hinrichs'sche Buchhandlung.

Vandier, J., (1952), *Manuel d'archéologie égyptienne*, tome premier, les époques de formation, la préhistoire, Paris, Éditions A. ET J. Picard et Cie.